



Association Libre en Communs

Conseil d'Administration
Procès-verbal du 12 mars 2023

Ordre du jour

- Divers
- Changement du contrat social de Debian
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023
- Création d'une commission de la vie intellectuelle
- Assemblée Générale de FDN
- Fibre sur le site secondaire de Gisors
- Épilogue

Quorum (membres présents)

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs se sont réunis le 12 mars 2023 à 10h00 à distance par les moyens de la visioconférence, présidés par Julian Barathieu, président de l'association l'ayant convoquée conformément aux statuts.

Sont présents : Julian Barathieu, Adrien Bourmault, Jean Sirmai, Christian Momon. Cyrille Louarn rejoint la réunion à 12h30.

Le quorum étant de 80 % puis 100 %, les débats peuvent se dérouler valablement.

Délibérations

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs, après débat sur chacun des points, procèdent aux délibérations suivantes.

Divers

- **Retour sur le transfert du siège social de Libre en Communs**
 - accepté par l'administration préfectorale le 2 mars 2023 ;
 - Crédit Mutuel informé ;
 - FDN informée ;
 - La Poste informée ;
 - Aliopolis et LDLC informés ;
 - il reste à modifier :
 - registrar OVH,
 - rentions légales sur www.a-lec.org et www.chalec.org.

- **Points forts de la période :**
 - un atelier d'introduction aux Communs a été présenté par Odile Bénassy au Bar Commun, qui s'est plutôt bien déroulé et a ouvert un nouveau chapitre de l'activité de LeC ;
 - les diverses pannes du site principal de Fontainebleau ont été résolues.
- **Points de vigilance de la période :**
 - il y a de multiples défections de bénévoles, diminuant fortement notre puissance de travail et augmentant considérablement la charge pour celles et ceux qui sont là ;
 - la nécessité de recruter se fait énormément sentir, notamment de bénévoles qui s'engagent en moyen de temps et sur le long terme (même pour des temps courts), pour des tâches de type :
 - gestion de projet,
 - technique (e.g. admins),
 - rédactionnel (communication ou publication d'articles).
 - nous devons créer une page de recrutement sur le site www.a-lec.org afin de rendre visible ces besoins.
- **Suivi et repartage des pouets de Comcom**
 - l'association est encore peu connue, et tout relai de communication est le bienvenu afin de diffuser plus largement ;
 - les membres, et notamment le CA devraient repartager le plus possible ;
 - un problème technique avec toot.a-lec.org semble empêcher certaines instances (notamment toot.chalec.org mais pas seulement) de suivre les publications de toot.a-lec.org. Le résoudre est donc un prérequis.

Adopté à l'unanimité.

Changement du contrat social de Debian

- Lors de notre précédente réunion, nous avons établi que d'un point de vue technique, la prochaine version de Debian permettrait de n'installer que du libre tout en permettant d'installer et mettre à jour des microcodes privateur facilement si l'utilisateur le désire aussi. Ce que l'on peut traduire par : *Debian sera neutre avec les microcodes privateurs.*
- Vis à vis des microcodes, il y a 3 positions possibles :
 - pro-privateur :
 - installation et gestion sans limite de microcode privateur ;
 - installation par défaut sans prévenir l'utilisateur ;
 - exemple : Ubuntu.
 - neutre :
 - installation et gestion de microcode privateur optionnelle ;
 - information et consentement de l'utilisateur avant installation ;
 - exemple : Debian 12.
 - pro-libre / anti-privateur :
 - installation et gestion de microcode libre uniquement, pas optionnelle ;
 - elle est de fait toujours possible mais pas supportée par la distribution.
 - exemple : Trisquel, PureOS, Guix, Parabola, Hyperbola.
- Parallèlement, on constate de nombreux problèmes dans Debian, confirmant la position neutre du projet envers le logiciel privateur :
 - Debian maintient un dépôt de logiciel non-libre sur son infrastructure ;
 - certains logiciels de sa distribution *main* invitent l'utilisateur à installer des logiciels non libres (e.g. Firefox et ses extensions) ;

- certains logiciels de sa distribution *main* ne seraient pas entièrement libres :
 - exemple de Chromium qui nécessiterait des dépendances non libres pour être compilé (on espère une correction de ce problème avant la sortie de Debian 12).
- En l'état, l'infrastructure de Libre en Communs est constituée selon un mélange entre « pro-libre » (e.g. utilisation de Libreboot et de matériel RYF) et « neutre » (e.g. utilisation de Debian). Cela a des conséquences :
 - soutien implicite à la neutralité vis à vis des microcodes privateurs ;
 - invisibilité du message pour la libération des microcodes ;
 - non-promotion d'une distribution vraiment libre.
- Faire le choix « pro-libre » aurait des conséquences positives :
 - afficher une position pro-microcode libre ;
 - valoriser une distribution vraiment libre ;
 - soutenir la campagne de la FSF sur FSDG et mettre en face de cela la campagne Freedom Ladder ;
 - montrer qu'utiliser une infrastructure libre, e.g. suivant les critères FSDG, est possible ;
 - relayer et visibiliser le message pour la libération des microcodes.
- Le choix « pro-libre » a également des inconvénients :
 - difficulté technique : trouver une distribution libre qui nous convienne ;
 - coût important de migration de l'infrastructure ;
 - coût important de l'apprentissage, sauf si compromis d'une distribution basée sur Debian.
- Adrien et Christian réalisent des essais de leur côtés, les résultats sont encourageants.
- Considérant les statuts et les objectifs de Libre en Communs, le Conseil d'Administration considère que le choix « pro-libre » est le plus naturel, et devrait être le nôtre : intolérance au logiciel privateur avec une démarche non-coercitive, incitative et informative.
- Les microcodes libres sont un réel enjeu, et correspondent à un combat pour Libre en Communs.
 - les microcodes sont des logiciels, parfois aussi complets que des systèmes d'exploitation ;
 - ils ont une utilité pour le fonctionnement des périphériques d'un ordinateur, s'exécutant généralement sur les périphériques eux-mêmes, et assurant donc des fonctions bas niveau ;
 - ils peuvent être critiques en terme de sécurité, étant donné leur accès au matériel et leurs fonctions ;
- Nous donnerons plusieurs formes à ce combat :
 - soutien de projets de microcode libre ;
 - plus ou moins le cas avec le projet coreboot, d'autres projets possibles.
 - soutien d'une distribution totalement libre et suivant les critères FSDG :
 - dons, hébergement de miroirs, contributions.
 - adhésion à la campagne FSDG ;
 - utilisation d'une distribution FSDG pour l'infrastructure de Libre en Communs ;
 - réalisation de conférences et documentations sur cette infrastructure.
- De façon moins prioritaire, et avec des avis plus mitigés des membres du CA, il serait aussi possible de :
 - réaliser des conférences sur les microcodes libres ;
 - réaliser des campagnes de communication/pages/articles sur le sujet des microcodes libres ;
 - réaliser des campagnes de contact des constructeurs d'ordinateurs ;
 - réaliser des campagnes de contact envers les institutions politiques nationales et/ou européennes.

Adopté à l'unanimité.

Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023

- L'Assemblée Générale de Libre en Communs devrait avoir lieu le 20 mai 2023 à Saint-Maur-des-Fossés, dans la salle municipale de la Maison des Anciens Combattants (bien située, prix symbolique). Jean doit s'occuper des formalités de réservation.
- La date du 20 mai 2023 n'a pas soulevé d'objection de la part des membres. Nous informerons à nouveau et convoquerons conformément aux statuts.
- Pour le vote physique (sur place), une urne de taille moyenne est à acquérir (sera utilisée pendant plusieurs années).
- Pour le vote virtuel (à distance), le logiciel Belenios semble se dégager :
 - solution testée par Adrien ;
 - semble permettre d'allier secret des votes et vérifiabilité par les votants ;
 - il faut déployer dans l'infra pour faire des essais.
- Libre en Communs compte aujourd'hui 46 adhérents, dont 37 sont à jour de cotisation.
 - Adrien enverra de nouveaux rappels.
- Il faut créer un projet pour l'AG sur la forge, dans Vie associative.

Adopté à l'unanimité.

Création d'une commission de la vie intellectuelle

- Une activité prévue dès la création de Libre en Communs est la rédaction et la publication d'articles sur le logiciel libre et les communs. L'activité pourrait être élargie à la traduction et d'autres formes.
- Des questions se posent :
 - Comment structurer cette activité ?
 - Création d'une commission dédiée ?
 - Qui nommer à sa gestion ?
 - Comment nommer la commission ?
 - mots clés : littérature, intellectuel, philosophie, politique, édition, éditorial, publication, rédactionnel ;
 - commission vie intellectuelle : Comvintel, Comphilo ;
 - commission rédactionnelle : Comredac ;
 - commission éditoriale : Comedition, Comeditorial.
- Ce sujet est déferé à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité.

Assemblée Générale de FDN

- L'AG ordinaire annuelle de FDN a lieu le 25/03/2023, à Paris (journée entière)
- Faut-il y aller, et si oui, qui s'y rendrait ?
 - Adrien y va pour se représenter lui-même en tant que membre de FDN et ne veut pas y être présent seul ;
 - Julian est volontaire pour représenter LeC ;
 - Jean et Christian ne sont pas disponibles.
- Le Conseil préparera différents supports pour Julian afin d'être force de proposition pour l'amélioration du fonctionnement de FDN (prévu dans l'ordre du jour reçu avec la convocation).

Adopté à l'unanimité.

[Arrivée de Cyrille Louarn à 12h30]

Fibre sur le site secondaire de Gisors

- Cyrille va souscrire à une ligne FDN personnelle sur le site de Gisors, que LeC utilisera également.
- On estime que LeC partagera 50 % de la bande passante. LeC contribuera donc au financement de cette ligne à hauteur de 50 %.

**Adopté à la majorité simple,
4 pour,
0 contre,
1 s'abstenant (réserve).**

Épilogue

- La prochaine réunion du Conseil d'Administration de Libre en Communs est fixée au dimanche 23 avril 2023 à 10h00.

**Adopté à la majorité simple,
4 pour,
0 contre,
1 s'abstenant.**

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le 12 mars 2023.

Signature (numérique)

Jean Sirmai, secrétaire